

DIRECTEURS

au service des personnes âgées

Déc. 2017

**Marie-Anne
MONTCHAMP**
**Nouvelle Présidente
de la CNSA**



**«Personnes âgées : appel au
Président de la République»**

ÉDITO



- **Mme IBORRA** présentait mi-septembre ses constats et propositions à l'issue de la mission flash de l'Assemblée nationale.

Cette mission confirmait le constat dénoncé par l'AD-PA et «unanimement reconnu» selon la députée : augmentation de normes plus technocratiques qu'efficaces, sous-effectifs patents, conditions de travail particulièrement difficiles malgré l'investissement quotidien des personnels, tarification «de type kafkaïen», coûts payés par les personnes âgées et leurs familles de plus en plus élevés.

L'AD-PA a rejoint les propositions des députés sur plusieurs points, mais a proposé d'aller au-delà, notamment en intégrant les difficultés de l'aide à domicile.

- **La Caisse nationale d'assurance maladie** publiait fin septembre des statistiques alarmantes : l'indice de fréquence des accidents du travail est 3 fois plus important que la moyenne dans le secteur de l'aide aux personnes âgées (domicile comme établissement).

La CNAM elle-même considérait que cette situation était préoccupante ; elle ajoute que la sinistralité y a augmenté de 45 % en 10 ans alors même qu'elle diminue dans les autres secteurs y compris le bâtiment.

- **L'Etat est face à ses responsabilités**, et évoquer le management des directeurs est un écran de fumée inacceptable qui ne trompe personne.

Pascal Champvert
Président de l'AD-PA
Vice-Président EDE

SOMMAIRE

L'INVITÉE

- 3 - Une nouvelle présidente à la CNSA

DOSSIER

- 4 - Personnes âgées : Appel au Président de la République

FOCUS

- 6 - J'aide mon parent à vieillir debout

INFOS

- 8 - P. Champvert reçoit son homologue japonais
 - Salon Age 3
 - Voyage d'étude au Japon
 - Disparition de J-M Ducoudray

CITOYENNETÉ

- 9 - Les droits fondamentaux des personnes âgées

POSITIONNEMENTS

- 12 - Intégration de l'ANESM par l'HAS : l'AD-PA rappelle son opposition et reste vigilante
 - A. Buzyn à la CNSA : l'AD-PA est satisfaite et rappelle les priorités de court terme
 - Conseil de la CNSA : poursuite des détournements par l'État mais vision prospective de la Présidente
 - Grippe : l'AD-PA salue la volonté d'anticipation et reste vigilante

EMPLOI

- 13 - La rubrique de l'Appel Médical

LIVRES

- 14 - Notre sélection

COLLOQUE AD-PA 2017

- 16 - Photos

I - IV SPÉCIAL ADHÉRENTS

I - Nouveaux correspondants AD-PA

II - Ecouter les personnes âgées et se coordonner à leur service

L'encart spécial est adressé uniquement aux adhérents AD-PA

DIRECTEURS au service des personnes âgées
3, impasse de l'Abbaye - 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 -
courriel : ad-pa@orange.fr

Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT - Directeur Adjoint de la publication : R. GIZOLME -
Conception et Maquette : S. RENAULT - Imprimeur : IMP. BELZ (LA ROCHE-SUR-YON) - ISSN :
2268-0926 -

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À LA CNSA

Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, ont installé le nouveau Conseil de la CNSA le 23 octobre dernier. Lors de cette séance extraordinaire, le Conseil a élu sa nouvelle Présidente. Marie-Anne MONTCHAMP, ancienne Secrétaire d'État, succède à Paulette GUINCHARD. Ce Conseil accueillait également la nouvelle directrice de la CNSA, Anne BURSTIN, nommée le 23 septembre.

Marie-Anne MONTCHAMP a été Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées de mars 2004 à mai 2005 sous la présidence de Jacques CHIRAC, puis Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale de novembre 2010 à mai 2012 sous la présidence de Nicolas SARKOZY. À ce titre, elle a porté la loi du 30 juin 2004, qui a créé la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), et celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle a également mené les débats qui ont conduit à la construction de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Elle est depuis le 23 Octobre 2017, Présidente de la CNSA.

Elle préside par ailleurs l'agence Entreprise et handicap, un club d'entreprises créé en 2005 pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle a été Députée du Val de Marne de 2002 à 2004, de 2005 à 2007 et de 2007 à 2010.



Anne BURSTIN, Inspectrice générale des affaires sociales (IGAS), a été nommée Directrice de la CNSA. Elle succède ainsi à Geneviève GUEYDAN dont le mandat a pris fin le 31 juillet 2017.

Elle a alterné les périodes au sein de l'inspection générale et les postes opérationnels de direction, au niveau régional d'abord (DRASS d'Aquitaine 2000-2003), puis au sein d'opérateurs nationaux (AFSSAPS, devenue ANSM, 2006-2008 - INCa 2012-2014).



**LE CRÉDIT MUTUEL,
PARTENAIRE DE L'AD-PA,
VOUS ACCOMPAGNE
DANS VOS ACTIONS AUPRÈS
DES PERSONNES ÂGÉES
ET DE LEURS FAMILLES.**

Crédit Mutuel

Contact pour toute information : CNCMPART@creditmutuel.fr

PERSONNES ÂGÉES APPEL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



Statistiques alarmantes de la CNAM sur les accidents du travail, rapport parlementaire unanime accablant, grèves à répétition, baisse des budgets, suppression des contrats aidés... Dans ce contexte, l'AD-PA a interpellé, aux côtés des 5 principaux syndicats, le Président de la République dans un texte commun qui a été présenté en conférence de presse le 19 octobre à Paris.

CAMPAGNE FHF

Insuffisance des moyens dans l'aide aux personnes âgées en établissement et à domicile

Face à l'insuffisance des moyens consacrés à l'aide aux personnes âgées, la FHF a également lancé de son côté, ce 23 novembre, une grande campagne pour alerter l'opinion publique sur la baisse des financements dans les établissements publics.

L'AD-PA soutient cette démarche et appelle à signer la pétition de la FHF.

<https://www.change.org/p/madame-la-ministre-des-solidarités-et-de-la-santé-halte-à-la-baisse-des-moyens-des-maisons-de-retraite-publiques>

Au-delà, l'AD-PA a souhaité de nouveau attirer l'attention sur les difficultés que rencontre l'ensemble du secteur de l'aide aux Personnes Agées, établissements publics, établissements privés, services d'aide à domicile, ce qui était l'objet du courrier adressé au Président de la République.

**HALTE À LA BAISSÉ
DES MOYENS FINANCIERS
DES MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES !**

Jean, 90 ans, vit en EHPAD*

Si nous laissons se poursuivre une réforme qui réduit les budgets des maisons de retraite, c'est l'accueil des plus fragiles qui sera remis en cause.
Une société qui se veut juste et solidaire doit prendre soin de ses aînés.

**VOUS PARTAGEZ CES VALEURS ?
SIGNEZ LA PÉTITION SUR
CHANGE.ORG**

LES MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES
PRENNENT SOIN DE NOUS. PRENONS SOIN D'ELLES

EHPAD - établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FHF
FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

www.fhf.fr

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Aide aux personnes âgées

Monsieur le Président de la République,

La France a accumulé un grand retard dans l'aide aux personnes âgées, tant à domicile qu'en établissement.

Malgré les évolutions du secteur depuis 20 ans, la situation reste extrêmement tendue au regard des besoins et attentes de plus en plus nombreux des personnes âgées. Ces dernières entrent en établissement avec des handicaps physiques et psychiques de plus en plus importants, auxquels s'ajoutent parfois des pathologies psychiatriques pour lesquelles les personnels ne sont pas préparés ; les personnes âgées sont insuffisamment accompagnées dans les actes de la vie quotidienne, les familles s'épuisent et les professionnels sont au bord de la rupture.

Les financements n'ont pas suivi l'augmentation du nombre de personnes âgées et de récentes statistiques de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie font état d'une situation alarmante quant aux conditions de travail à domicile comme en établissements (indice de fréquence des accidents du travail 3 fois plus important que la moyenne, sinistralité augmentant de 45 % en 10 ans quand elle diminue dans les autres secteurs).

A domicile, la crise structurelle du financement pèse lourdement sur les conditions de travail des salariés dont beaucoup sont contraints au temps partiel avec des interventions de plus en plus courtes et à des rémunérations insuffisantes.

Dans nombre d'établissements, la mise en œuvre de la convergence des tarifs « dépendance » et « soins » va entraîner des suppressions de postes, au moment où un coup de frein massif sur les contrats aidés vient d'être décidé ; tout cela va conduire, au-delà du point de rupture, à la dégradation d'une situation que tous les professionnels et les organisations syndicales considèrent comme explosive et intenable, comme l'attestent les conflits de cet été dans plusieurs établissements et le rapport de la mission parlementaire rendu public le 13 septembre dernier.


Dans ce contexte, nous avons l'honneur de solliciter un rendez-vous auprès de vous, afin de vous alerter et vous présenter les propositions de nos organisations, signataires du présent courrier, pour l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées.

- Mettre fin à l'application de la réforme de la tarification et aux décrets de décembre 2016 visant à réduire les budgets de nombreux établissements avec des conséquences en termes de réductions d'effectifs
- Maintenir et pérenniser tous les postes, notamment ceux occupés jusque-là par les contrats aidés car ils répondent à de réels besoins ; ouvrir aux salariés concernés les formations qualifiantes correspondant aux fonctions effectuées
- Mettre en place dans les meilleurs délais les ratios de personnels préconisés dans le cadre du Plan Solidarité Grand Age 2007-2012
- Réorganiser le financement de l'aide à domicile pour que la pérennisation du secteur ne se fasse plus au détriment des conditions de travail des salariés
- Renforcer la formation et la promotion professionnelle en établissement et à domicile car la qualité de vie et le respect des personnes âgées fragilisées ne peut passer que par la qualité des conditions de travail et le respect des salariés
- Mettre en place un financement pérenne et solidaire de l'aide à l'autonomie prenant en compte les besoins humains
- Valoriser l'exercice professionnel auprès des personnes âgées
- Engager une large réflexion sur le regard que porte notre société sur le vieillissement, les personnes âgées et les salariés à leur service.

Nous sommes certains de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à notre demande et restons à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

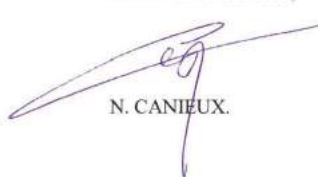
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'AD-PA,
Le Président,



P. CHAMPVERT.

Pour la Cfdt,
La Secrétaire Générale,



N. CANIEUX.

Pour la CFTC,
Secrétaire Fédéral Pôle public,



C. CUMIN.

Pour la CGT,
La Secrétaire Générale Santé social,



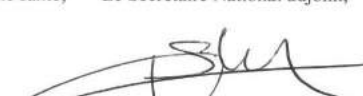
M. STIVALA.

Pour la Force Ouvrière,
Le Secrétaire Général Branche santé,



D. BASSET.

Pour l'UNSA,
Le Secrétaire National adjoint,



J.-C. STUTZ.



Annie DE VIVIE

Fondatrice d'Agevillage.com
Directrice des formations
Humanitude

J'ai grandi dans la maison de retraite où ma mère travaillait, à l'hospice devenu l'établissement Saint Joseph à Vitry-en-Artois dans la Pas de Calais. J'ai perçu très jeune l'importance d'adapter notre société à son vieillissement. Parce que j'ai vu ma mère, tous les jours, démunie malgré sa bienveillance et son bon sens, face aux personnes désorientées, aux troubles du comportement de plus en plus nombreux et dérangeants, et parce qu'on vit longtemps dans ma famille, j'ai décidé de m'investir sur les enjeux du vieillissement (pour ma mère aujourd'hui, pour moi demain).

Le vieillissement relève de la sphère privée, personnelle, individuelle mais aussi de la sphère publique. On vieillit mieux dans un environnement adapté, favorable, accessible. Le vieillissement impact les politiques économiques, sociales, environnementales, sanitaires, urbanistiques, culturelles de la cité. Du national au local avec le déploiement de mobilisation comme le label Villes Amies des Aînés.

Notre société balise depuis longtemps le parcours des parents de jeunes enfants mais elle n'a pas encore pris la mesure de la révolution de la longévité mais aussi de la réalité de l'âgisme. Elle a du mal à soutenir les aidants dans le maquis des services médico-sociaux au grand âge. Elle n'a pas encore pris la mesure du fait qu'il y a aujourd'hui plus de salariés qui aident un parent âgé que de salariés qui s'occupent de jeunes enfants annonçait la ministre Michèle Delaunay en 2013.

Alors en 2000, j'ai fondé Agevillage.com qui informe les seniors, les aidants sur les enjeux du vieillissement et Agevillagepro.com qui partage les initiatives, les bonnes pratiques, les textes officiels, avec les professionnels de la gériatrie.

En rencontrant les auteurs de l'Humanitude et en développant leurs formations-actions partout sur les territoires, la ligne éditoriale d'Agevillage et Agevillagepro s'est affirmée : du bien vieillir au

vieillir debout !

Ce livre « J'aide mon parent à vieillir debout » s'adresse aux 4 millions de français qui aident leurs parents qui en ont besoin. Et bien sûr aux professionnels des services d'aides et de soins à domicile, des EHPAD. Ils sont souvent eux-mêmes aidants et ont besoin d'outils de médiation pour soutenir, accompagner les proches, les familles dans leur parcours d'aidant.

A partir des 20 000 articles et dossiers pratiques d'Agevillage, des 30 000 adresses de solutions locales mises à jour en continue dans son annuaire, des initiatives présentées dans nos newsletters, lors de notre colloque annuel sur les approches non médicamenteuses à la Cité des sciences à Paris... ce guide rassemble 10 conseils pratiques pour accepter sa situation d'aidant, regarder le vieillissement de son parent en face, prendre soin de soi (pour prendre soin de lui), aménager son logement mais aussi la cité, aider et travailler, se faire aider, trouver du répit, utiliser les techniques qui apaisent, les technologies, protéger son proche (tutelle), affronter sereinement la fin...

Dans sa préface, Florence Leduc, présidente de l'association française des aidants, insiste sur la notion de choix de l'aide, dont la racine étymologique reste « donner de la joie ». Elle invite les proches aidants à s'interroger sur l'injonction d'aider son parent, surtout pour les femmes, qui

ne travaillent plus et sont géographiquement les plus proches.

A quoi ça sert un vieux ?

Vous me connaissez si vous lisez régulièrement Agevillage : j'aime provoquer la réflexion, bousculer les idées reçues, mais aussi agir concrètement pour que les réalités indignes cessent.

J'ai côtoyé beaucoup de très vieilles personnes, puis de nombreux experts du vieillissement, porteurs de projets innovants, décalés, provocateurs. Je n'ai pu tous les citer dans ce guide, mais j'espère qu'ils se reconnaîtront.

Ils m'ont fait comprendre que les vieux (comment les appeler autrement ? Les seniors ? Les aînés ? Les âgés ? On dit bien « les jeunes ») incarnaient simplement que la vie pouvait être longue. Même avec une maladie neurodégénérative.

Tant que l'on est vivant, on n'est pas mort.

Le lien, la relation, l'amour, même ténus, sont possibles. Il ne tient qu'à nous de décider de cette reconnaissance mutuelle, et du chemin à parcourir jusque la fin, entre adultes.

S'il nous faut nous interroger sur nos propres parcours de vie, anticiper les scénarios de notre

vieillesse, seul on ne peut rien.

Il nous faut organiser la cité, les services, les financements, les repères, les droits, pour y vivre et vieillir dignement, citoyen, debout jusqu'au bout !

Le livre s'articule autour des valeurs clés de notre République, patrie des Droits de l'Homme : Liberté – Egalité – Fraternité.

Avec vigilance, en maintenant notre capacité d'indignation et d'actions face aux risques d'abus sur les personnes âgées fragilisées (le guide aborde les attentes contradictoires des proches comme ces demandes de contention... pour son bien...).

Liberté des uns et des autres, égalité des citoyens quel que soit leur âge, fraternité envers ces personnes malades, désorientées, effrayantes (bienvenue à Zombie land).

Le guide met en avant ces centaines d'initiatives, de solutions qui revisitent la relation d'aide et redonne de la capacité à agir individuellement et collectivement.

Avec amour, avec humour, avec tendresse aussi.

Annie DE VIVIE



Les incontournables

gériatrie



P. CHAMPVERT REÇOIT SON HOMOLOGUE JAPONAIS

Le 20 novembre dernier P. CHAMPVERT recevait à Saint-Maur une délégation de Directeurs japonais conduite par Yoshikiyo OKADA Vice-Président de l'association japonaise des Directeurs.

Une occasion d'échanger sur les systèmes des deux pays dans la perspective du voyage d'étude organisé par l'AD-PA en mars au Japon auquel participera P. CHAMPVERT.



Retrouvez l'AD-PA sur les salons Age 3 :

2018

22 Mars - **Marseille**

12 Avril - **Rennes**

17 Mai - **Lyon**

14 Juin - **Toulouse**



Programme et inscription sur :
www.age3.fr



VOYAGE D'ETUDE A TOKYO

Le modèle Japonais

4 au 9 mars 2018

Pour mieux comprendre le modèle japonais de l'aide aux personnes âgées, DIALOG organise un voyage d'étude à Tokyo en partenariat avec AD-PA.

Inscrivez-vous sur ad-pa@orange.fr

DISPARITION DE J-M. DUCOUDRAY



Nous souhaitons rendre hommage à Jean-Marc DUCOUDRAY décédé récemment.

Ce dernier a marqué le secteur médico-social notamment en élaborant avec R. LEROUX et J-M. VETEL les grilles AGGIR et PATHOS.

L'AD-PA présente ses condoléances les plus sincères à sa famille.

LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES ÂGÉES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR
DES DROITS



Le vieillissement de la population française fait apparaître de nouveaux défis sociaux, économiques, matériels et juridiques. Il est nécessaire de préserver aussi longtemps que possible l'autonomie des personnes âgées.

L'émergence des difficultés dans la vie quotidienne notamment en matière de services sanitaires et sociaux, d'accès et maintien dans le logement, d'accès aux transports et au bâti, d'accès au crédit et aux assurances, expose parfois « les seniors » aux risques de ne pouvoir bénéficier concrètement des droits qui leur sont ouverts.

La fiche d'information « les droits fondamentaux des personnes âgées » était rédigée à l'intention des professionnels intervenants auprès des personnes âgées. Elle présente le Défenseur des droits et, notamment, les cas dans lesquels cette Institution peut être saisie pour venir en aide aux personnes âgées.

D. BAUDIS

CITOYENNETÉ

 **FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES

 **Datadock**

RÉFÉRENCE

**VOUS SOUHAITEZ FORMER VOS SALARIÉS
SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER
ET LES MALADIES APPARENTÉES ?**

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS :

24 thématiques proposées : répondre au refus de soin, repérer les troubles psycho-comportementaux, développer la relation avec les familles...

CONFIEZ-NOUS VOTRE PROJET
01 42 97 55 65
formation@francealzheimer.org



www.francealzheimer.org

UN MALADE, C'EST TOUTE UNE FAMILLE QUI A BESOIN D'AIDE



**FORMATIONS
PROFESSIONNELLES
2018**

© O. Fryszowski



Les droits fondamentaux des personnes âgées

Créé par la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011, le Défenseur des droits est une autorité indépendante de rang constitutionnel. Dominique BAUDIS a été nommé Défenseur des droits par le Président de la République le 22 juin 2011 pour un mandat de six ans. Il assure les missions précédemment exercées par le Médiateur de la République, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et le Défenseur des enfants.

Le Défenseur des droits est assisté de trois adjointes et de trois collègues consultatifs chargés de lui apporter leur expertise. Il a nommé un Délégué général à la médiation avec les services publics.

Le Défenseur des droits

- protège les droits et libertés, en traitant les réclamations individuelles qui lui sont adressées ou en se saisissant d'office de certains cas ;
- promeut les droits et l'égalité, en formulant des recommandations générales et des propositions de réformes législatives ou réglementaires et en contribuant à la construction d'outils pédagogiques de sensibilisation.

Garantir les droits des personnes âgées : un enjeu de premier plan

Le vieillissement de la population occasionne de nouveaux défis sociaux, économiques et juridiques à l'échelle globale et locale que ce soit en matière de :

- qualité et sécurité des soins (accidents médicaux, erreurs médicamenteuses...);
- maltraitance physique et financière ;
- conditions d'accueil et tarification des établissements spécialisés d'hébergement ;
- accès au crédit et aux assurances ;
- accès et maintien dans le logement ;
- accès aux prestations sociales ;
- services d'aide à domicile ;
- protection des personnes âgées « majeurs protégés » ;
- accessibilité aux services de la vie quotidienne, etc.

Le Défenseur des droits s'attache à promouvoir les droits des personnes âgées et à les protéger.

En tant que professionnels accueillant des personnes âgées ou offrant des services de santé, un logement, un accompagnement social, des biens et services privés..., vous pouvez saisir le Défenseur des droits pour :

- l'alerter d'une atteinte à un droit ou d'un dysfonctionnement d'un service public dont bénéficient les personnes âgées ;
- signaler un cas de discrimination, d'atteinte à la déontologie de la sécurité ou de maltraitance dans un établissement sanitaire et médico-social ;
- obtenir des informations quant à l'accès aux droits (explications juridiques, orientation vers les instances compétentes, échanges sur des situations individuelles ou collectives...).

Vous pouvez aussi l'informer de vos bonnes pratiques en matière de promotion des droits en faveur des personnes âgées.

QUELQUES DÉCISIONS DU DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits a constaté que le refus d'exécution d'un contrat de bail opposé par le bailleur en raison de l'âge des locataires caractérise le délit de discrimination consistant à refuser la fourniture d'un bien en raison de l'âge. Il constitue également une faute contractuelle engageant la responsabilité civile du bailleur.

Décision MLD 2012-28

Un contrôle est réalisé par une CAF en vue de vérifier si les résidents d'un foyer remplissent la condition de résidence d'occupation effective de leur logement pendant 8 mois par an, condition nécessaire au bénéfice des allocations personnalisées au logement (APL). A l'issue de ce contrôle, le versement des APL a été suspendu pour les résidents non présents le jour du contrôle ou ayant refusé de présenter leur passeport aux agents de la CAF. Ces décisions sont illégales et revêtent un caractère discriminatoire fondé sur la nationalité prohibé par la CEDH, la convention 118 de l'OIT et la directive 2003/109/CE du 25 novembre 2003.

Délibération n° 2009-150
du 6 avril 2009

Saisi de difficultés rencontrées par les personnes âgées dont l'état requiert un hébergement en établissement spécialisé (notamment dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), le Défenseur des droits a formulé sept recommandations visant à protéger les droits de ces personnes avant et après leur séjour en établissements spécialisés.

Décision MSP-MLD/2013-57

Comment saisir le Défenseur des droits ?

Par courrier : **Le Défenseur des droits,**
7 rue Saint-Florentin - 75409 Paris Cedex 08

Par le formulaire internet figurant sur le site :

www.defenseurdesdroits.fr

(Rubrique: Saisir)

Par ses délégués dans les départements :

www.defenseurdesdroits.fr

(Rubrique: Contacter votre délégué)

L'institution s'appuie sur un réseau territorial de proximité composé de 450 délégués qui accueillent les réclamants au sein de permanences, les informent sur leurs droits, les orientent et le cas échéant aident à régler à l'amiable leurs différends.

NB: La saisine du Défenseur des droits est gratuite. Elle n'interrompt en aucun cas les délais de prescription des actions en justice ou des recours administratifs. L'institution ne se substitue ni à la justice, ni aux inspections internes, ni au contrôle hiérarchique.

Quels sont les pouvoirs du Défenseur des droits ?

Le Défenseur des droits dispose de plusieurs moyens d'intervention qu'il adapte à chaque cas. Il peut :

- demander des informations, des explications et la communication des pièces sans que le caractère secret ou confidentiel puisse lui être opposé ;
- auditionner les différents intervenants ;
- saisir toute autorité compétente ;
- effectuer des vérifications sur place ;
- présenter des observations devant les juridictions ;
- établir des recommandations individuelles ou générales (pour les problématiques particulièrement importantes, il reçoit l'avis d'un collège de personnalités qualifiées) qui peuvent donner lieu à une injonction et à la publication d'un rapport spécial.

Le Défenseur des droits est structuré autour de services spécialisés dans l'instruction des réclamations parmi lesquels les pôles santé, protection sociale, biens et services, fiscal et justice.

Des partenariats sont également développés avec des caisses de retraites permettant notamment la signature de conventions et l'identification de correspondants privilégiés pour parvenir à un traitement amiable des dossiers reçus.

**RETROUVEZ
TOUTES LES DÉCISIONS
DU DÉFENSEUR DES DROITS**
[http://www.defenseurdesdroits.fr/
sinformer-sur-le-defenseur-des-
droits/espace-juridique/decisions-0](http://www.defenseurdesdroits.fr/sinformer-sur-le-defenseur-des-droits/espace-juridique/decisions-0)

INTEGRATION DE L'ANESM PAR L'HAS : L'AD-PA RAPPELLE SON OPPOSITION ET RESTE VIGILANTE

Une réunion extraordinaire du Comité d'Orientation Stratégique de l'ANESM s'est tenue au ministère de la Santé le mercredi 27 septembre.

A cette occasion la DGCS a annoncé l'intégration totale de l'ANESM au sein de la HAS.

L'AD-PA y a rappelé son inquiétude de voir le secteur médico-social rattaché à une instance jusque-là dédiée au secteur sanitaire.

En effet, il est à craindre que l'HAS ne prenne trop peu en compte les particularités propres au secteur médico-social et soit tentée d'y imposer une culture en décalage avec les pratiques des structures.

L'AD-PA, bien que défavorable à cette intégration, prend acte de cette décision et restera vigilante pour que la culture et les valeurs du secteur médico-social, et celles des établissements et services à domicile pour personnes âgées en particulier, ne se diluent pas dans cette instance.

2 octobre 2017

A. BUZYN À LA CNSA : L'AD-PA EST SATISFAITE ET RAPPELLE LES PRIORITES DE COURT TERME

Pour sa première intervention au Conseil de la CNSA, la Ministre des Solidarités, Agnès BUZYN, a ouvert de réelles perspectives à moyen terme : concernant le prix payé en établissement, elle a indiqué la nécessité d'une réforme en profondeur ; sur les moyens supplémentaires à domicile et en établissement, elle a annoncé vouloir s'appuyer sur les travaux du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie et du Haut Conseil de l'âge.

L'AD-PA est satisfaite de ce discours, mais rappelle que ces éléments positifs sur le moyen terme doivent être confortés par une évolution sur les dossiers de court terme.

En effet, Agnès BUZYN n'a rien dit sur les suppressions d'emplois aidés qui impactent fortement le secteur de l'aide aux personnes âgées (établissement et domicile).

Par ailleurs, elle a répété ses précédentes interventions concernant la convergence tarifaire, en sous-estimant ses conséquences sur le nombre d'établissements concernés et en omettant les convergences à la baisse qu'ont déjà subis de nombreux établissements depuis 2009.

Pour l'AD-PA la confiance dans les perspectives tracées passe par le déblocage des difficultés actuelles.

24 octobre 2017

CONSEIL DE LA CNSA : POURSUITE DES DETOURNEMENTS PAR L'ETAT MAIS VISION PROSPECTIVE DE LA PRESIDENTE

Le Conseil de la CNSA (1) a examiné le projet de budget 2018 pour l'aide aux Personnes Agées et Handicapées. Une fois de plus l'État procède à des tours de passe-passe financiers, reprenant des crédits déjà votés pour augmenter en apparence les budgets, et détournant de nouveau des crédits, notamment pour financer les Départements (dont il a lui-même diminué les budgets).

L'AD-PA et les organisations de retraités, de familles et de professionnels se sont, bien sûr, opposées à ces manipulations et ont fait adopter un vœu sur la sanctuarisation des réserves de la Caisse.

Dans ce contexte, l'AD-PA a particulièrement apprécié les propos de la nouvelle Présidente Marie-Anne Montchamp qui a insisté sur les insuffisances de financement de l'aide aux Personnes Agées et Handicapées et qui a proposé la tenue d'un séminaire du Conseil de la CNSA pour engager une démarche prospective sur le rôle et le positionnement de la Caisse.

L'AD-PA a proposé que les perspectives à moyen terme sur le financement du secteur soient examinées dans ce cadre.

1 CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

22 novembre 2017

GRIPPE : L'AD-PA SALUE LA VOLONTE D'ANTICIPATION ET RESTE VIGILANTE

La Ministre A. BUZYN a organisé ce jour une réunion de concertation sur la période hivernale à venir. L'AD-PA qui y participait a salué cette volonté d'anticipation de l'Etat.

La volonté de mieux anticiper, mieux informer, mieux coordonner les services et les acteurs, mieux gérer les situations de crise, va dans le bon sens.

Pour autant, il convient d'aller au-delà pour éviter de connaître cette année encore les 14 000 décès dus à la grippe lors de l'hiver 2016-2017 ou les 16 000 de l'hiver 2014-2015.

L'AD-PA a en ce sens rappelé à cette occasion que la première des préventions était de passer suffisamment de temps auprès des personnes âgées pour les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

La seule vaccination des professionnels ne peut à elle-seule suffire.

L'AD-PA a par ailleurs largement insisté, comme l'an passé, sur le fait qu'il convenait de se préoccuper tout autant de la situation des personnes âgées vivant à domicile et des professionnels qui les accompagnent.

L'AD-PA a donc demandé à l'Etat d'engager, d'ores et déjà, à domicile comme en établissement, le renforcement des équipes professionnelles pour mieux mettre en œuvre les dispositifs de prévention et éviter les recours inutiles aux urgences.

L'AD-PA a enfin demandé que des réunions de suivi de l'évolution des données épidémiologiques soient régulièrement organisées sur la période hivernale.

30 novembre 2017

L'actualité management et offres d'emplois

Selon une étude de l'Observatoire du marché de l'emploi cadre dirigée par l'APEC et publiée en 2017, le secteur de la santé fait partie de ceux qui se distinguent par une faible concurrence, voire par une pénurie de candidats qualifiés. On observe en effet que dans ce secteur, 54% des offres reçoivent moins de 10 candidatures et il s'avère que dans le domaine des cadres de santé, 69% des recruteurs disent éprouver des difficultés à recruter les candidats adéquats.

Etude APEC sur l'emploi des cadres

Enfin, les postes de cadres de santé affichent un taux de finalisation supérieur à la moyenne, avec 73 % des postes proposés finalisés dans les 3 à 6 mois après la parution de l'offre. Les bureaux de recrutement Cadres de l'Appel Médical recherchent et recrutent h/f notamment des Directeurs, Directeurs adjoints, Cadres de Santé, Infirmiers Coordinateurs... et tous les métiers de la santé et du médico-social. A votre écoute sur appelmedical.com ou direction@appel-medical.com. **Parlons-en ensemble !**

nous recherchons

■ MÉDECIN COORDONNATEUR H/F ILLE ET VILAINE (35)

EHPAD et commune du 35, 30 min de Rennes recherchent médecin coordonnateur H/F, CDI 0.5 ETP et 0.5 ETP activité libérale en médecine générale.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERCM

■ MÉDECIN COORDONNATEUR H/F VENDEE (85)

EHPAD dans le 85, à 40 min de Nantes, recherche un médecin coordonnateur. Poste CDI à 0.5 ETP.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERCM

■ MÉDECIN COORDONNATEUR H/F MAINE ET LOIRE (49)

EHPAD, dans le 49, à 30 minutes de Nantes, recherchent un médecin coordonnateur H/F. CDI TP.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERCM

■ MÉDECIN COORDONNATEUR H/F SARTHE (72)

EHPAD d'un groupe à forte notoriété, ville importante du 72, recherche un médecin coordonnateur ET prescripteur H/F. CDI TP - 0 gardes 0 astreintes

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERCM

■ MÉDECIN COORDONNATEUR H/F BOUCHES DU RHÔNE (13)

Urgent recherche pour l'un de ses clients, EHPAD à but non lucratif, un médecin coordonnateur h-f dans les Bouches du Rhône.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CRLMP

■ DIRECTEUR H/F VAR (83)

Nous recherchons pour l'un de nos clients, maison de retraite privée, un directeur h-f dans le Var.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CRLMP

■ MÉDECIN COORDONNATEUR H/F VAL DE MARNE (94)

Recherche un médecin coordonnateur h-f à mi-temps pour un EHPAD Public du 94.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERML

Les fonctions ou intitulés évoqués se déclinent au féminin comme au masculin.



une question ?
une demande ?

direction@appel-medical.com

Plus d'infos
www.appelmedical.com



J'AIDE MON PARENT À VIEILLIR DEBOUT - DEVENIR AIDANT EN 10 CONSEILS PRATIQUES

ANNIE DE VIVIE



Plus de 4 millions de Français aident leurs parents qui en ont besoin.

Notre société balise le parcours des parents de jeunes enfants mais a du mal à soutenir les aidants dans le maquis des services médicosociaux au grand âge. Dans un style clair et chaleureux, ce guide propose 10 conseils pratiques pour accepter sa situation d'aidant, regarder le vieillissement de son parent en face, prendre soin de soi (pour prendre soin de lui), aménager son logement mais aussi la cité, aider et travailler, se faire aider, trouver du répit, utiliser les techniques qui apaisent, les technologies, protéger son proche (tutelle), affronter sereinement la fin...

Pour aider à vieillir debout dans sa tête, debout dans son corps, debout dans la cité !

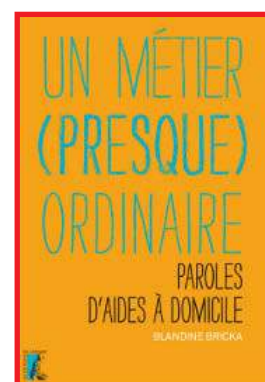
ÉDITIONS CHRONIQUES SOCIALE - 184 pages - 12,50 €

UN MÉTIER (PRESQUE) ORDINAIRE : PAROLES D'AIDES À DOMICILE

BLANDINE BRICKA

Sept aides à domicile racontent ce qui les a amenées à choisir les métiers du soin et de la relation à l'autre.

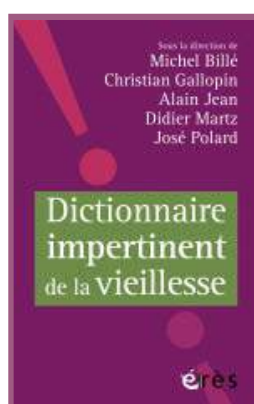
Elles décrivent le quotidien de leur activité, leur rapport à l'intimité et au corps de l'autre, à la maladie, à la mort, mais aussi leur manière d'entrer en relation et de créer la confiance avec le patient et, au-delà, avec son aidant ou sa famille. Après la publication, en septembre 2016, du livre Des vies (presque) ordinaires de Blandine Bricka, consacré aux aidants familiaux, cet ouvrage, comme un second volet, donne la parole aux aides à domicile, un métier trop méconnu et pourtant vital et central pour des centaines de milliers de familles et pour l'ensemble de la société française.



ÉDITIONS DE L'ATELIER - 160 pages - 13,00€

DICTIONNAIRE IMPERTINENT DE LA VIEILLESSE

MICHEL BILLE, CHRISTIAN GALLOPIN, ALAIN JEAN, DIDIER MARTZ, JOSÉ POLARD



Un dictionnaire impertinent de la vieillesse, certes, mais aussi amoureux de la vie. Les uns pourraient voir dans l'impertinence un relatif manque de respect... D'autres pourraient y saisir une manière de se rassurer par l'humour devant le caractère inéluctable d'une vieillesse redoutée. D'autres encore (et c'est le défi que relèvent les auteurs) veulent y trouver une manière de ne pas se soumettre... Ne pas se soumettre à l'arbitraire technique, administratif, économique et gestionnaire quand il vient limiter l'exercice de la liberté des plus âgés de nos contemporains. C'est aussi, avec les mots, l'occasion de tenir une posture politique affirmée.

Nourri par une vingtaine d'auteurs, porté par l'association « EHPAD'côté - Les pas de côté », ce dictionnaire iconoclaste mène combat sur les mots pour dire le réel de la vieillesse, pour soutenir toutes les pratiques inventives, formuler des alternatives aux modèles de « prise en charge » des vieux qui espèrent être regardés plutôt comme une chance, au moment où, plus que jamais, ils demandent à être accompagnés, soignés, envisagés... comme égaux à tout autre.

ÉDITIONS ERES - 352 pages - 15,00€

MANAGEMENT

LE MÉTIER DE DIRECTEUR : TECHNIQUES ET FICTIONS

JEAN-MARIE MIRAMON, DENIS COUET, JEAN-BERNARD PATURET

À l'origine de ce livre, un constat : dans le secteur social et médico-social, l'exercice de la fonction de direction est un métier à part entière. Qui dit « métier » dit « savoir-faire » et « techniques » spécifiques: de nombreuses pages leur sont consacrées ici. Mais pourquoi annoncer des fictions ? Simplement pour faire sa part au montage, symbolique et imaginaire, qui est celui de tout pouvoir.

Le métier de directeur, plébiscité par ses lecteurs depuis sa 1ère édition en 1992, a cette originalité de détailler les aspects à la fois techniques et symboliques de la fonction : le lecteur est invité à réaliser « un travail sur soi » pour mieux connaître son propre rapport au pouvoir et les valeurs qui fondent son action.

Cette 6e édition est actualisée et fait notamment état des nouveaux sujets auxquels les directeurs d'établissement sont confrontés dans leur fonction (fusion d'établissements, évaluation externe, souci de la qualité de vie au travail, mise en avant du parcours de l'usager...).

Solidement ancrée sur les réalités du secteur social sans pour autant s'y borner, cette 6e édition intéresse l'ensemble des professionnels, tous secteurs confondus, en position d'exercer le métier de directeur.

ÉDITIONS PRESSE EHESP - 280 pages - 32,00€



DIRIGEANTS : LE DÉFI DE L'ENGAGEMENT

RAPHAËLLE LAUBIE, PHILIPPE WATTIER

Qu'est-ce qu'être leader ?



Qu'est-ce que la notion d'engagement pour un dirigeant d'aujourd'hui ? Cette notion dépasse le seul cadre de l'entreprise et de sa fonction : le dirigeant doit être capable de s'engager et d'exercer un réel leadership sur d'autres domaines et périmètres que les siens. Dans une société en perte de repères, c'est précisément sur lui que cette prise d'engagement repose.

Rassemblant plusieurs contributions, ce livre se propose de répondre à cette problématique au prisme de l'engagement des femmes, l'engagement digital et transformationnel, l'engagement sociétal et l'engagement privé. Avec pour chaque problématique, une explication détaillée assortie d'exemples, mais surtout de témoignages et de réalisations concrètes d'entreprises en ces domaines.

ÉDITIONS ARCHIPEL - 290 pages - 20,00€

FILM DOCUMENTAIRE

UNE GRANDE BOUFFÉE D'AMOUR

SYLVAIN SIBONI

Sylvain Siboni a su, usant d'un vocabulaire accessible à tous, nous faire ressentir les troubles de ses patients et mesurer le chemin que lui et son équipe parcourent avec eux. Ce film documentaire s'adresse à toutes les personnes qui sont en contact avec les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, mais aussi à un public plus large qui, d'une manière générale, est amené à réfléchir sur la place occupée par les « anciens » dans notre société.

AIGUEMARINE PRODUCTIONS - 52 min - 52,00€



Colloque AD-PA

Réussir la vie sociale des personnes âgées



9 Nov. 2017

